

Cas type OL ROQ-07

SYSTÈME SPÉCIALISÉ OVIN LAIT, RAYON DE ROQUEFORT, CAUSSES NORD

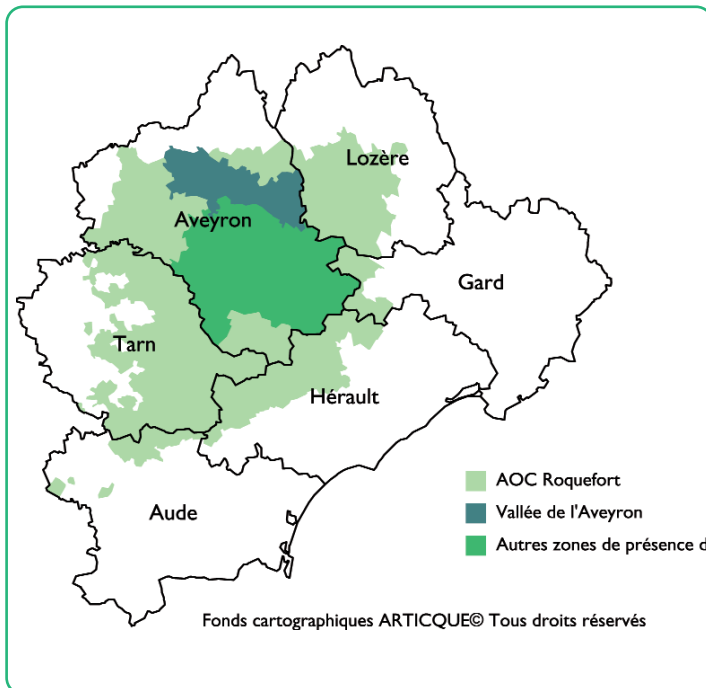


Structure moyenne semi-intensive en traite tardive

2,5 UMO exploitant - 89 ha de SAU - 476 brebis Lacaune présentes, 1 507 hl produits : 1 327 hl de lait produit et valorisé en AOP Roquefort, 180 hl produits du 1^{er} septembre au 15 novembre et valorisés hors cadre interprofessionnel



Ce système spécialisé ovin lait du Rayon de Roquefort, présent dans la région de la vallée de l'Aveyron ou les Causse nord, repose sur une période de traite longue de près de 260 jours avec un début de traite tardif au 5 mars et une livraison de lait hors cadre interprofessionnel entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre. Situé sur une zone à potentiel moyen, ce type d'exploitation se caractérise par un système fourrager à base d'ensilage d'herbe et foin.



Localisation du cas-type



RESEAUX D'ELEVAGE



INSTITUT DE L'ELEVAGE



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE



CNBL
Comité National Brebis Laitières

PRÉSENTATION DU SYSTÈME

Le troupeau est constitué de 530 brebis présentes à la mise bas de race Lacaune. Les agnelages démarrent la première semaine de février pour un début de traite au 5 mars.

Le volume de lait produit en 256 jours de livraison est de 1 507 hl, dont 1 327 hl valorisés dans le cadre de l'Interprofession de Roquefort. Les 180 hl de lait produit entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre sont valorisés hors cadre interprofessionnel. La conduite du troupeau respecte les conditions de production fixées dans le cahier des charges de l'AOP Roquefort.

La surface agricole utile (SAU) s'élève à 89 ha, dont 14 ha de céréales (7 ha d'orge d'hiver et 7 ha de triticales).

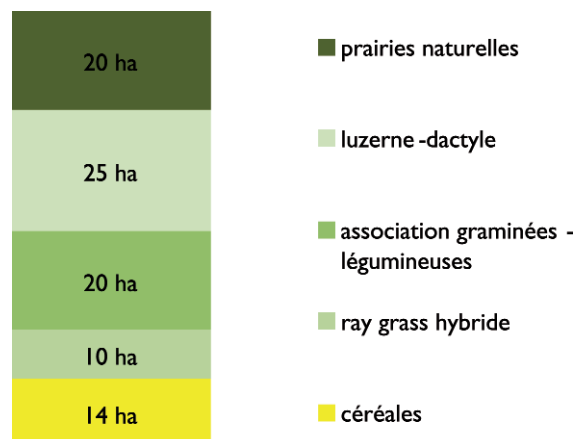
Dans ce système, la totalité des céréales produites sont autoconsommées et assurent les deux tiers des besoins en paille. Des prairies temporaires à base de ray-grass hybride, de luzerne / dactyle ou d'association graminées / légumineuses assurent la totalité des besoins en stocks fourragers.

Les rotations sur les surfaces sont les suivantes :

- 45 ha : céréales / luzerne-dactyle (5 ans) / céréales / ray-grass hybride (2 ans) ;
- 24 ha : céréales / prairie temporaire association graminées-légumineuses (5 ans).

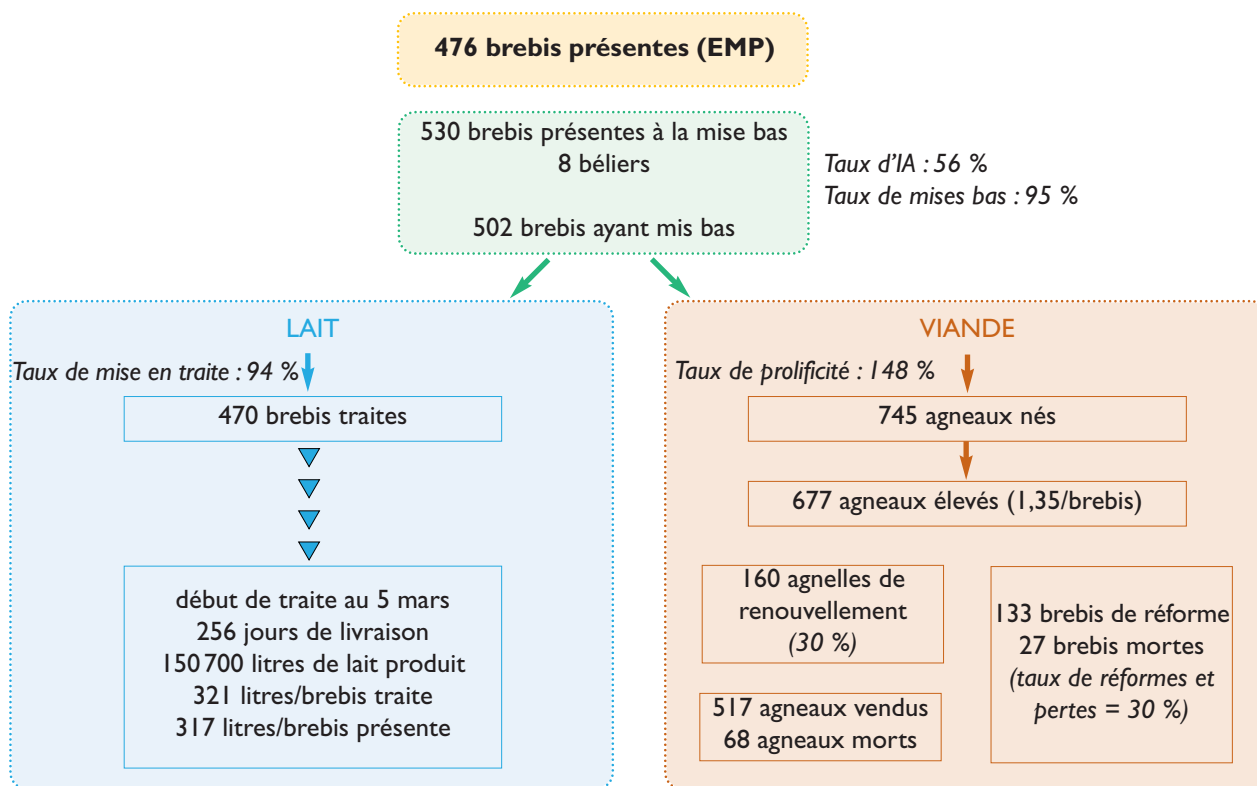
Chargement réel : 6,9 brebis/ha
1,2 UGB/ha

Assolement



LA CONDUITE DU TROUPEAU

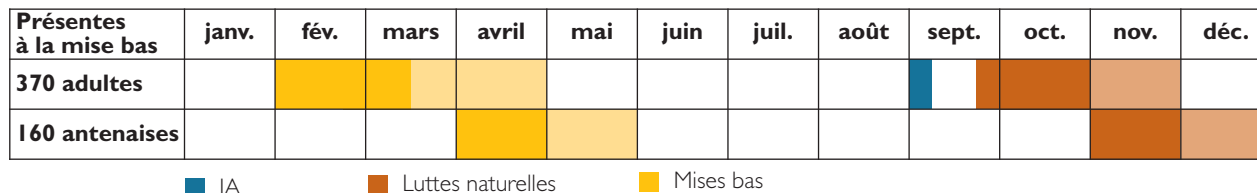
Schéma de fonctionnement



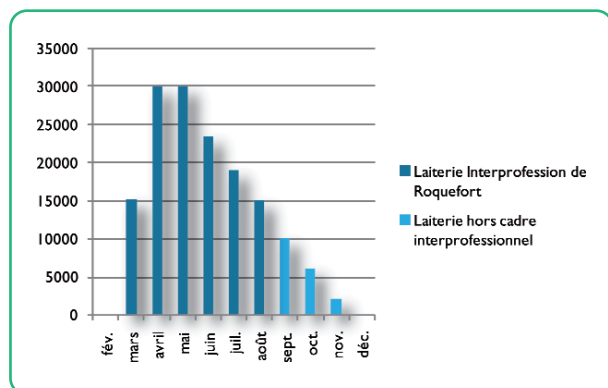
La lutte se déroule à l'automne, en pleine saison sexuelle. Elle démarre la première quinzaine de septembre pour les brebis adultes et début novembre pour les antenaises avec 80 % des brebis adultes synchronisées. Les agnelles sont luttées en monte naturelle. Les mises bas démarrent la première semaine de février et ont lieu majoritairement entre le 5 février et le 10 mars pour les adultes, entre le 1^{er} et le 30 avril pour les antenaises. Dans certains cas, un lot d'une

cinquantaine de brebis peut mettre bas en décalé au mois d'août pour soutenir la production de lait d'automne. La période de livraison démarre le 5 mars après une période d'allaitement des agneaux de 4 semaines et se termine le 15 novembre. La totalité des agnelles de renouvellement est issue du troupeau et les 517 agneaux vendus sont commercialisés à la fin de l'allaitement.

Conduite de la reproduction



Répartition mensuelle de la production laitière



Les brebis adultes démarrent leur lactation à 3 litres de lait par jour en moyenne et les antenaises à 2,5 litres de lait par jour.

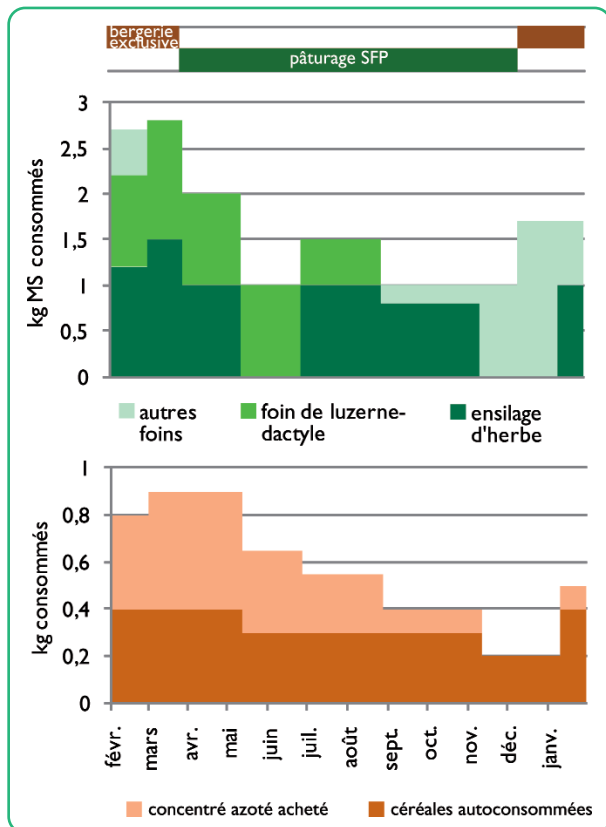
La richesse du lait produit atteint en moyenne 72 g/l de TB et 54 g/l de TP et la qualité est conforme aux règles de la grille de paiement du lait.

L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

Le système fourrager est basé sur l'utilisation d'ensilage d'herbe complété par des foins de luzerne et de prairies temporaires. La période de traite des brebis étant longue et débutant tardivement au printemps, les besoins en stocks de qualité sont importants pour maintenir la production laitière au printemps et en été. Les agnelles reçoivent principalement du foin de prairie naturelle.

Les céréales autoconsommées représentent un peu plus de la moitié des quantités de concentrés distribués. Le complémentaire azoté est acheté en totalité.

Conduite de l'alimentation du lot principal de brebis (/brebis/jour)

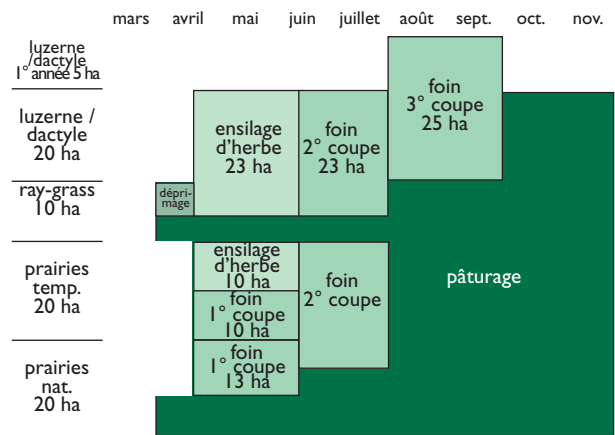


Besoins annuels en fourrages, concentrés et paille de l'atelier ovin lait

	Par brebis	Par agnelle	Total troupeau
Fourrages produits	590 kg MS	175 kg MS	308 TMS
Fourrages achetés	0 kg MS	0 kg MS	0 TMS
Fourrages distribués	590 kg MS	175 kg MS	308 TMS
Concentrés produits	119 kg	37 kg	63 T
Concentrés achetés	70 kg	121 kg	53 T
Concentrés distribués	189 kg	158 kg	116 T
Paille produite	103 kg/brebis		49 T
Paille achetée	53 kg/brebis		25 T
Paille utilisée	156 kg/brebis		74 T

L'UTILISATION DES SURFACES

Représentation schématique



Récolte

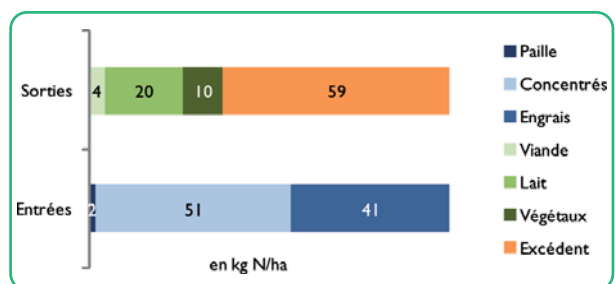
	ha	rdt/ha	quantité
Ensilage d'herbe	33	3,8 TMS	125 TMS
Foin de luzerne-dactyle 2^o et 3^o coupe	45	1,6 TMS	70 TMS
Foin de ray-grass 2^o coupe	3	1,5 TMS	4,5 TMS
Foin de prairies temporaires 1^o coupe	10	3,5 TMS	35 TMS
Foin de prairies temporaires 2^o coupe	20	1,5 TMS	30 TMS
Foin de prairies naturelles	13	4 TMS	52 TMS
Céréales	14	45 q	63 T
Paille	14	3,5 T	49 T

Le fumier est épandu sur les surfaces en céréales (25 tonnes par hectare) et les prairies temporaires (12 tonnes par hectare tous les 2 ans). La fertilisation minérale est de 30 à 100 unités d'azote par hectare sur les surfaces en herbe.

Les surfaces en céréales font l'objet d'un désherbage et d'un fongicide. La fertilisation minérale est de 70 unités d'azote par hectare.

LE BILAN DES MINÉRAUX

Bilan azoté hors fixation symbiotique



Les entrées sont constituées par les engrais, les concentrés et les achats de paille. Les exportations représentent un tiers des entrées et sont composées pour plus de la moitié par le lait produit. L'excédent hors fixation symbiotique est de 59 kg d'azote, 5 kg de phosphate et 10 kg de potasse par hectare de SAU.

LES MOYENS DE PRODUCTION

Bâtiments

- Bergerie fonctionnelle équipée d'un bloc traite
- Hangar de stockage

Matériel

Propriété :

- tracteurs 4 RM 70 et 100 CV + chargeur frontal
- faucheuse conditionneuse, faneuse, andaineur
- plateau 8 m, benne 8 T
- semoir à céréales, distributeur engrais
- herse rotative

Copropriété :

- télescopique 70 CV
- herse étrille

CUMA :

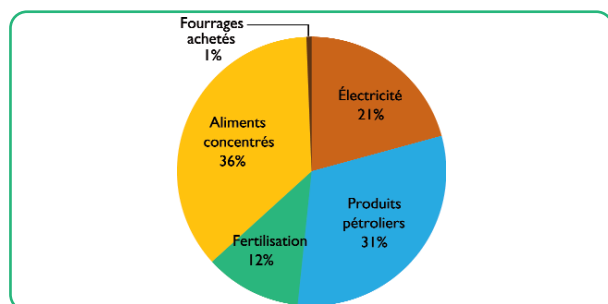
- tracteur 4 RM 120 CV
- presse à balles cubiques
- charrue
- épandeur
- broyeur et aligneur de pierres
- rouleau, covercrop

Entreprise :

- pulvérisateur
- moissonneuse
- ensileuse herbe

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Détail des consommations d'énergie de l'atelier ovin lait (hors construction bâtiments et matériel)

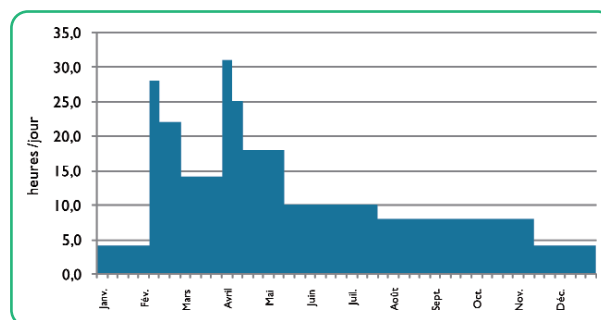


Pour l'atelier ovin lait, les consommations d'énergie s'élèvent à 8 130 mégajoules pour 1000 litres de lait (227 EQF). Le tiers des consommations d'énergie concerne les achats d'aliments concentrés.

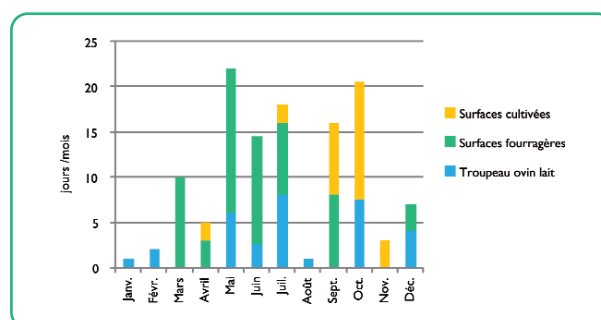
Au niveau de l'exploitation, elles s'élèvent à 13 860 mégajoules par ha de SAU (387 EQF).

LE TRAVAIL

Répartition annuelle du travail d'astreinte



Répartition annuelle du travail de saison



EN CHIFFRES

Travail d'astreinte annuel : 3 320 heures au total,
soit 1 330 heures /pCB* ou 7,0 heures/brebis

Travail de saison annuel : 120 jours au total,
soit 48 jours /pCB
TS herbivores : 0,4 j./UGB
TS surfaces fourragères : 0,8 j./ha
TS surfaces céréales : 2,0 j./ha

Temps disponible annuel calculé : 1 060 heures /pCB

* personne de la cellule de base

La main-d'œuvre est composée de 3 exploitants polyvalents dans la cellule de base dont 2 temps pleins et 1 mi-temps. Le travail d'astreinte de l'exploitation atteint un pic à deux périodes au moment des mises bas des brebis adultes en février et des antenaises en avril et s'élève en moyenne sur l'année à 4,3 heures par personne et par jour. Le travail de saison est évalué à 48 jours par personne et par an. Il regroupe les travaux saisonniers du troupeau (tonte, vaccinations, parage...), les travaux liés aux surfaces et les travaux d'entretien.

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été mis en forme et édité avec le soutien financier conjoint de l'Union Européenne (FEADER) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (CasDAR). Les données mobilisées pour sa réalisation ont été en partie collectées dans le cadre du dispositif Réseaux d'élevage avec l'appui financier de FranceAgriMer.

Une partie du temps nécessaire à son élaboration a été financée dans le cadre du projet Roquefort'in (pôle de compétitivité Agrimp Innovation, Fonds Unique Interministériel).

